

Réinvitations d'anciens boursiers

= Wiedereinladungen für ehemalige Stipendiaten

= Re-invitation Programme for Former Scholarship Holders

Appel à candidatures

Ces bourses permettent aux anciens boursiers du DAAD en Allemagne d'être réinvités afin de réaliser un projet de recherche ou de travail en Allemagne.

Qui peut postuler ?

- Les anciens boursiers du DAAD ayant bénéficié d'une bourse de 7 mois minimum en Allemagne.
- Les anciens boursiers de la RDA qui ont étudié en Allemagne pendant au moins un an

Que subventionne t-on ?

- Projet de recherche au sein d'un / de plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur ou d'un /des institut(s) de recherche extra-universitaire(s) allemand(s), public ou reconnu par l'Etat allemand.
- Projet de travail dans une entreprise ou une institution relevant des domaines économique, administratif, culturel ou des médias pour les anciens boursiers travaillant en dehors du domaine de la recherche.

Dates limites de dépôt de candidature

15 septembre pour un séjour commençant entre le 1er janvier et le 15 juin de l'année suivante
15 février pour un séjour commençant entre le 1er juillet et le 15 décembre de l'année en cours

Durée

1 à 3 mois. Aucune prolongation n'est possible.

La candidature peut être renouvelée après un délai de 3 ans.

N.B. : Les demandes doivent porter sur des nombres entiers de mois. A titre exceptionnel, les séjours peuvent débuter ou terminer au 15 du mois.

La commission n'attribue pas forcément la totalité des mois demandés et peut donc raccourcir la durée de la bourse. La décision est prise en fonction du dossier de candidatures ainsi que des moyens à disposition.

Montant/Prestations

- Allocation mensuelle de 2.000 à 2.150 € selon le statut universitaire
- Forfait pour frais de voyage (si les frais ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine)
- Le montant de la bourse pour les anciens boursiers travaillant hors du domaine académique dépend de leurs qualifications et est déterminé sur la base des montants ci-dessus.

NB: Une assurance maladie est obligatoire pour tout le monde en Allemagne. Si vous n'en avez pas, le DAAD contractera une assurance maladie pour vous et les frais seront déduits du montant mensuel de votre bourse.

Critères de sélection

Pour décider de l'attribution de ses bourses et subventions, le DAAD France réunit une commission composée d'universitaires français et allemands.

La sélection réalisée par la commission s'appuie sur les critères suivants :

- un projet de recherche ou de travail cohérent, pertinent et bien préparé, dont le sujet n'est pas nécessairement en lien avec l'Allemagne ou la langue allemande, mais pour lequel le séjour en Allemagne constituerait une valeur ajoutée.
- excellence scientifique et, le cas échéant, publications du candidat
- Les demandes des candidats travaillant en dehors du domaine de la recherche devront répondre aux questions suivantes :
 - Le séjour aura-t-il des effets durables pour l'activité professionnelle du candidat ?
 - Peut-on s'attendre à des effets multiplicateurs, p.ex. grâce à des publications communes ?
 - Le séjour en Allemagne renforcera-t-il des coopérations déjà existantes ?

Conditions de candidature

- avoir bénéficié d'une bourse de longue durée du DAAD de 7 mois minimum
- être rentré en France depuis au moins trois ans
- le contenu et le calendrier du projet de recherche ou de travail doivent être établis en concertation avec l'institution d'accueil; une confirmation écrite doit être jointe au dossier.
- Les ressortissants d'autres pays et des candidats allemands en France sont priés de s'adresser au bureau du DAAD à Paris pour vérifier leur éligibilité.

Connaissances linguistiques

Un test de langue n'est pas nécessaire. Les candidats doivent cependant avoir pris contact avec leur établissement d'accueil pour s'assurer que la langue de travail sur place (allemand ou anglais) est maîtrisée avant le départ en Allemagne. Cette information doit figurer dans la lettre d'accueil.

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

Maison de la Recherche - Sorbonne Université

Janique Bikomo

28, rue Serpente

75006 Paris

Tél. : 01 53 10 57 81

Mél : bikomo@daad.de

Bureau : 512bis

Procédure de candidature

1. Lisez attentivement les recommandations importantes sur la procédure de candidature ci-dessous !
2. Consultez le guide de candidature (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → Trouver un financement → Bourses du DAAD France et aide à la candidature).
3. Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de (=Forschungsstipendien – Bi-national betreute Promotionen/Cotutelle - Bi-nationally Supervised Doctoral Degrees / Cotutelle).
4. Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen / Submit application ») qui vous renvoie vers le [portail de candidature du DAAD](#).
5. **Choisissez la langue du portail (allemand ou anglais) !**

Recommandations importantes concernant la procédure de candidature

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de nous faire parvenir un dossier complet afin que nous puissions traiter les dossiers soigneusement et rapidement et les préparer pour la commission de sélection. Renseignez-vous précisément sur la date limite de dépôt de candidature et prenez vos dispositions à temps. Les candidatures trop tardives ou incomplètes ne pourront malheureusement pas être prises en considération.

Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature.

La candidature se fait en ligne sur le [portail de candidature du DAAD](#). (le portail ferme à minuit le jour de la date limite de candidature).

Contrairement aux [indications du site allemand du DAAD](#), nous n'exigeons pas de traduction en allemand de l'ensemble des documents à joindre. Votre dossier doit être rédigé en français ou en anglais.

Pièces à joindre (en français ou en anglais) au dossier de candidature via le portail

- formulaire de candidature rempli
- CV (max. 3 pages)
- le cas échéant, une liste des publications (max. 3 pages)
- exposé détaillé du projet de recherche ou de travail envisagé en Allemagne (max. 10 pages)
- planning précis du séjour (calendrier, lieu(x), interlocuteurs prévus)
- lettre d'invitation : une pour chaque responsable ou enseignant-chercheur à rencontrer, dans laquelle ils se réfèrent à la coopération de recherche et se déclarent prêts à recevoir le candidat à la date prévue

IMPORTANT

Une fois votre candidature soumise sur le portail, nous communiquerons avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via le portail de candidature. Dès réception de l'avis de bourse, vous devrez le télécharger et l'enregistrer à nouveau sur le portail de candidature pour accepter la bourse. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.

Mise à jour du document : juillet 2020

